

Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : conseils, repères et outils

ANNEXES à la NOTE complémentaire du Secours Catholique – Caritas France, du Service Jésuite des Réfugiés (JRS France) et du Service national de la Pastorale des Migrants et des personnes itinérantes à leurs réseaux

1 - Les formes de l'accompagnement

Engagements citoyens et dynamiques nouvelles.

Avant toute chose : s'informer, comprendre, se préparer !

Afin d'accueillir ce nouvel élan de générosité et de fraternité envers les réfugiés avec bienveillance, responsabilité et sérieux, voici quelques conseils avant de vous lancer dans une nouvelle action :

Réunir les personnes volontaires

Pour ne pas se retrouver isolés, nous vous conseillons de créer une petite équipe (à l'échelon intercommunal par exemple) constituée des personnes qui se sont portées volontaires et disponibles dans la durée. Ces personnes peuvent venir du réseau paroissial et/ou au-delà, selon les réalités locales.

S'informer : comprendre avant de s'engager

Il est important que les nouvelles personnes qui souhaitent s'engager avec nous pour agir avec les réfugiés comprennent dans quel environnement elles vont être plongées. Ainsi, nous vous conseillons de susciter des réunions d'information ou des rencontres publiques sur le thème de l'asile (ou plus largement des migrations) afin de donner aux participants quelques repères et clés de compréhension.

Recenser

Recenser les compétences des nouveaux bénévoles (apprentissage du français, soutien juridique, accompagnement scolaire...), les disponibilités de chaque personne du groupe et les possibilités matérielles effectives (dons financiers, capacités d'hébergement...).

Certaines actions telles que l'accompagnement juridique ou l'accès aux droits sociaux peuvent exiger de se former.

Se former. Il convient alors de se rapprocher d'associations qui proposent de telles formations (Secours Catholique, Cimade, etc...).

Se coordonner

Il ne faut pas faire ce que d'autres font déjà. Il faut que chacun sache ce que chacun peut/veut/doit faire.

Pour cela, il faut que les différents acteurs se coordonnent entre eux, à différents échelons :

- **A l'échelon local avec la mairie**
Indiquer à la mairie ce que vous êtes collectivement en capacité de proposer.
- **A l'échelon local et départemental avec les autres acteurs associatifs et la société civile**
Les associations de solidarité ont tout à gagner à se coordonner pour, ensemble, apporter une réponse globale aux besoins des réfugiés et demandeurs d'asile qui vont arriver.
Le maître-mot est la complémentarité.
- **A l'échelon diocésain**
Chaque acteur de l'Eglise doit savoir ce que les uns et les autres font ou proposent pour, d'abord, ne pas faire la même chose, mais surtout pour pouvoir agir ensemble. Pour cela, les coordinations au niveau d'un diocèse qui voient le jour constituent un cadre intéressant dont on peut s'inspirer.
- **Au niveau départemental dans le cadre des dispositifs publics existants**
Nous vous conseillons de recenser les actions possibles (que vous faites seuls ou en partenariat) au niveau du département. Il est évidemment nécessaire que les actions de nos mouvements s'inscrivent en complémentarité et/ou en articulation avec les dispositifs publics : coordinateur départemental nommé par le préfet pour l'accueil des réfugiés « relocalisés » et plateforme régionale d'accueil des demandeurs d'asile pour les procédures habituelles liées à la demande d'asile en France. Un lien est également nécessaire avec le dispositif d'hébergement d'urgence (SIAO / 115).

Profiter de cet élan de générosité pour lancer des actions et des mobilisations nouvelles

Nous allons avoir la chance d'accueillir de nouvelles personnes dans nos réseaux, bénévoles et migrants, ce qui veut dire aussi de nouvelles idées, envies et talents !

Dans la limite des capacités d'animation des uns et des autres, nous vous conseillons de mettre en place des moments permettant à chacun de s'exprimer dans une dynamique d'action collective.

Nous pouvons déjà entrevoir quelques formes d'actions nouvelles qu'il serait intéressant de développer :

- S'informer / connaître / débattre : utiliser un média dans la durée (radio, journal), soirée-débat pour ouvrir aux enjeux plus globaux...
- Créer du lien entre français et réfugiés : favoriser la création de réseaux de citoyens français et migrants, favoriser les temps de week-end et de vacances entre réfugiés et familles françaises, mise en lien des réfugiés avec le monde professionnel (par exemple, organiser un petit stage dans une entreprise pour découvrir le monde professionnel français)...
- Valoriser l'apport des réfugiés : créer des accorderies (échanges de savoirs et de services), permettre aux réfugiés et demandeurs d'asile de se sentir utiles (par exemple, rendre visite aux personnes âgées ou personnes hospitalisées), positiver l'accueil et la rencontre au grand public sur la chance qu'est la migration...

Ce ne sont que des idées, laissons libre court à notre imagination !

L'accompagnement

L'accompagnement est un élément central dans l'accueil des migrants et réfugiés.

En effet, l'accueil doit être digne (avec notamment l'exigence que les personnes soient logées dans de bonnes conditions) mais aussi responsable (avec la mise en place d'un accompagnement qui permette l'accès aux droits mais aussi l'autonomisation dans la société d'accueil).

Ce volet « accompagnement » est souvent sous-estimé au moment de l'arrivée de migrants ou réfugiés car c'est l'urgence presque vitale – avoir un toit sur la tête – qui prévaut.

Pourtant, l'expérience nous montre que, dans une visée à moyen et long terme, la mise en place d'un accompagnement de qualité est tout aussi importante que la mise à l'abri.

Les propositions de bénévolat affluent pour aider, d'une manière ou d'une autre, les migrants et/ou réfugiés qui arrivent en France.

Cet élan de solidarité peut nous permettre de dynamiser nos actions existantes, enrichir nos équipes de bénévoles et développer de nouvelles actions auprès des migrants (qui arrivent mais aussi ceux déjà présents). Ces actions sont très variées et peuvent convenir à des profils très différents de bénévoles (compétences, souhaits, personnalité, disponibilité...).

Remarque : De la même manière que les demandeurs d'asile hébergés en CADA ou HUDA, les personnes qui arrivent dans le cadre du dispositif public de relocalisation devraient être hébergées et accompagnées socialement (procédure asile et accès aux droits sociaux). Pour ceux-là, développer des actions autour de l'accompagnement fraternel et vers l'insertion serait très pertinent car non pris en charge par les pouvoirs publics.

1. Les actions autour de la rencontre et du « vivre ensemble »

Faire que la personne se sente accueillie et bienvenue en France.

Rencontrer l'autre, se parler, se comprendre, échanger. Vivre ensemble.

- **Rencontres et temps d'échanges**

Repas partagé, soirée-débat (à l'aide d'un film, d'un documentaire, d'une exposition, d'un témoignage « in vivo », d'un jeu), soirée festive...

Au-delà de rencontrer l'autre et de vivre ensemble des temps de partage, notre rôle est bien d'informer, d'animer des débats et de sensibiliser. Ces moments-là doivent-nous permettre de passer des messages et d'affirmer notre positionnement avec pédagogie.

Des idées, des outils !

- **L'accompagnement fraternel**

- Parrainage (le plus courant est le parrainage d'un enfant, mais on peut très bien imaginer d'élargir cette action au parrainage d'une famille ou même d'un adulte isolé), invitation à un repas familial / à un week-end.
- Vacances, loisirs (enfants et adultes) ; ces temps conviviaux peuvent permettre la rencontre, la découverte, le repos et le calme, les échanges, le vivre ensemble... et tout cela dans la joie et la bonne humeur !
- Groupes et ateliers conviviaux : ces lieux peuvent être très enrichissants pour les uns et les autres en termes d'échanges et de rencontre interculturels mais aussi de création de liens fraternels.

2. Les actions d'accompagnement

- **Accompagnement vers l'insertion**

Comprendre la société, son environnement social, ses coutumes, ses valeurs, son organisation (services publics, école, hôpital, justice, police...). Devenir citoyen.

- *Cours de français et sorties culturelles*
Maîtriser la langue du pays d'accueil est non seulement une nécessité pour subvenir à ses besoins matériels et avancer dans ses démarches, mais c'est aussi le premier pas vers la participation à la vie de la société et devenir citoyen.
Les sorties culturelles sont très utiles et efficaces pour permettre aux personnes étrangères de comprendre la société dans laquelle ils vivent désormais, à travers son histoire, sa culture et son art. Par ailleurs, ce sont des moments conviviaux, de respiration et de rencontre, qui favorisent la création de liens entre les différentes personnes qui composent le groupe.
- *Accompagnement à la scolarité*
L'accompagnement à la scolarité est une action qui permet un enrichissement mutuel entre l'enfant, sa famille et les bénévoles, bien au-delà d'une simple aide aux devoirs. Il vise à permettre à l'enfant et sa famille de retrouver confiance, et de bâtir des repères pour mieux vivre les années de scolarité de l'enfant. L'amorce d'une relation adulte(s)/enfant(s), en dehors du cadre scolaire, permet aussi le développement d'un lien social constructif et indispensable pour l'enfant et sa famille, au sein de son quartier, de ses lieux de vie. La finalité de cette action éducative est bien le développement harmonieux de l'enfant et non pas seulement la recherche de meilleurs résultats scolaires.
- *Recherche d'emploi ou de formation*
Avoir un emploi est évidemment un levier d'insertion et d'autonomisation primordial pour les étrangers, mais cet accompagnement est complexe et pose beaucoup de questions notamment sur la reconnaissance des diplômes et expériences acquis à l'étranger, mais aussi sur la reconnaissance du travail « au noir ». L'accompagnement est le plus souvent individuel, mais il est aussi possible d'organiser des ateliers collectifs.

- **Accompagnement à l'accès aux droits**

Accéder à un statut. Accéder à ses droits sociaux.

Les personnes migrantes et réfugiées doivent absolument être accompagnées sur ce volet. Nous devons être en capacité de le faire nous-mêmes ou de les orienter vers des partenaires compétents le cas échéant.

- *Juridique : procédure asile ou de régularisation.*
Accompagnement technique qui nécessite une formation continue car les règles de droit sont complexes.
Accompagnement indispensable pour la personne pour pouvoir accéder à un statut légal en France.
- *Droits sociaux : domiciliation, hébergement/logement (voir infra), couverture maladie (CMU, AME), inscription à l'école, allocations diverses...*
Accompagnement technique qui nécessite une formation continue.

Hébergement ou mise à disposition de logement

1. Contexte

La crise actuelle s'inscrit dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement (des demandeurs d'asile mais pas seulement) déjà très important : selon la FNARS, seulement un tiers des 65 000 demandeurs d'asile que la France accueille en moyenne chaque année ont accès à une place en CADA. Les capacités d'accueil des demandeurs d'asile sont sous dotées, et les recours aux nuitées hôtelières ou à des places en hébergement d'urgence sont de plus en plus importants. Le plan « répondre au défi des migrants » présenté en juin par le Ministère de l'Intérieur (4 000 places de CADA en plus pour les demandeurs d'asile à fin 2016, 5 000 places pour favoriser l'accès au logement autonome pour les personnes ayant obtenu leur statut et ainsi désengorger les CADA à fin 2017, 1500 places d'hébergement d'urgence), et les nouvelles places supplémentaires de CADA (sans doute 5000 places) que le Gouvernement vient à nouveau d'annoncer pour répondre à la situation nouvelle vont apporter un mieux certain. Pour autant, le dispositif sera sans doute encore insuffisant pour faire face dans de bonnes conditions à l'arrivée des demandeurs d'asile que l'Etat s'est engagé à accueillir ces derniers jours et à la présence de ceux qui viennent par leurs propres moyens.

L'Etat va donc mettre à contribution les villes volontaires. Un coordinateur national de l'accueil des migrants, Kléber Arhoul, vient d'être nommé pour identifier rapidement de nouvelles places d'hébergement (villes, bailleurs sociaux, HLM, opérateurs prêts à apporter leur concours) et assurer la mise en œuvre du dispositif national d'accueil. Un coordinateur sera nommé par chaque préfet de département : ce coordinateur aura pour rôle de relayer toutes les offres émanant des collectivités territoriales et de la société civile.

2. Hébergement et logement des demandeurs d'asile/réfugiés en Eglise : dans quelles conditions ?

- **Il nous paraît indispensable de ne pas penser un mécanisme parallèle à ce dispositif national.** Cela n'aurait pas de sens et pourrait même induire que les personnes hébergées par les particuliers soient considérées comme ayant trouvé un hébergement et donc hors dispositif national d'accueil de l'Etat (seul responsable de l'accueil digne des demandeurs d'asile). Il convient, à partir des propositions spontanées reçues ces derniers jours de familles, paroisses, communautés religieuses, de proposer d'accueillir si cela s'avère nécessaire les demandeurs d'asile comme une solution temporaire, de court terme : **les démarches citoyennes de ce type qui témoignent d'un élan de solidarité et fraternité envers les demandeurs d'asile/réfugiés ne doivent pas et ne peuvent pas être une alternative à l'engagement de l'Etat, mais bien un appui exceptionnel et de courte durée** pour permettre à l'Etat l'accueil des demandeurs d'asile dans les meilleures conditions. Il **convient de se mettre en lien avec le coordinateur départemental** qui sera nommé prochainement par les préfets afin de présenter nos possibilités d'action et de définir avec lui le cadre de la collaboration.

- **L'hébergement ou le logement doivent s'inscrire dans une démarche d'accompagnement complet et global.**

Il ne peut être envisagé de manière isolée et ne répondre qu'à l'accueil dans un hébergement / logement. Ce type d'aide doit faciliter l'insertion des personnes (accès aux droits, apprentissage du français, etc.) Il faut donc veiller à prendre la personne dans sa globalité. L'accompagnement global doit être pensé en complémentarité avec les travailleurs sociaux généralistes (Conseil Départemental, CCAS/CIAS) ou spécialisés (associations en délégation du type plateforme pour demandeurs d'asile, service d'accompagnement pour les réfugiés, etc..).

- Au cours des dernières semaines, les initiatives et propositions d'aide, d'accueil se sont multipliées : **un travail de coordination sur place entre associations /réseaux est indispensable pour identifier les propositions, les manières les plus appropriées d'y répondre.** A ce titre, il convient d'être très vigilant sur le statut des personnes pour lesquelles une initiative est prise. L'accueil d'une personne déjà présente sur le territoire et en cours de demande d'asile n'exigera pas le même engagement que l'accueil d'une personne ayant obtenu le statut de réfugié ou bien arrivée d'un pays de l'UE (relocalisation) et en passe de l'obtenir dans un délai court.
- **Ces initiatives doivent permettre un accueil fraternel digne et respectueux des personnes, de leurs souhaits, favoriser la sécurité et permettre une continuité dans le parcours** : veiller en particulier à la décence des logements mis à disposition, ne pas utiliser des locaux (locaux paroissiaux par exemple) qui n'ont pas vocation à loger ou héberger des personnes, éviter les formules d'hébergement collectif, formaliser l'hébergement/logement, etc.
- **Ces démarches d'accompagnement sont complexes, lourdes et doivent être réalisées en groupe** : groupe de paroissiens en lien avec le Secours catholiques ou toute association compétente, collectifs citoyens...
- **Elles doivent favoriser la rencontre, l'ouverture et l'écoute. et nous situer particulièrement en plus-value de ce que les collectivités ou associations financées ne peuvent proposer ou de manière insuffisante.**

3. Quelles propositions et quelles réponses ?

- **Si vous avez reçu des propositions d'accueil au sein des familles**

Il s'agirait de permettre aux demandeurs d'asile qui le souhaitent d'être accueillis par des familles sur une courte période, dans l'attente de rejoindre le dispositif public national. Le réseau Welcome-France de JRS a développé une bonne expérience dans ce domaine en proposant depuis quelques années l'accueil de demandeurs d'asile (personnes isolées exclusivement) au sein de familles ou de communautés religieuses sur une durée courte, avec un tuteur qui reste au contact des familles et s'assure que l'accueil se déroule bien. Actuellement recevant de nombreuses propositions d'accueil au sein des familles, les acteurs de Welcome souhaitent proposer dans un premier temps **des rencontres avec les familles nouvellement candidates et leur proposer de vivre des temps conviviaux sur des périodes courtes : repas partagé, accueil convivial en famille le temps d'un week-end.**

Si des groupes de personnes souhaitent s'engager dans une dynamique type Welcome à long terme, nous les invitons à prendre contact avec l'équipe JRS Welcome, laquelle dispose de bons repères pédagogiques et d'outils d'accompagnement pour les familles d'accueil et les personnes accueillies.

- **Si des paroisses ou des communautés religieuses souhaitent proposer des hébergements**

Il s'agit là aussi de penser un accueil convivial et qui permette réellement aux personnes de rejoindre au plus vite le dispositif public d'accueil national des demandeurs d'asile ou d'intégrer un logement propre.

La durée de l'accueil devrait être courte (2 à 4 mois, à formaliser en lien avec le coordinateur départemental) mais permettre aux personnes ou à la famille de trouver un lieu sécurisant et fraternel tout au long de leurs démarches en vue de l'obtention du statut de réfugié ou du titre de séjour comme réfugié. Un engagement de l'Etat à reloger dans ce délai est intéressant à discuter au préalable.

Ces initiatives sont intéressantes et à accompagner : elles vont en effet permettre de développer et de vivre de nouvelles formes de solidarités, des rencontres en Eglise. Elles doivent néanmoins être travaillées au regard des grands principes tels que la dignité et la qualité de l'accueil. On veillera ainsi à assurer l'hébergement d'une voire deux familles dans de bonnes conditions, mais on évitera toute forme d'hébergement collectif de grande ampleur.

Les locaux paroissiaux n'ont pas vocation à être des logements (salles de réunion, cryptes...) et ne peuvent pas être transformés en lieu d'hébergement (dignité de l'accueil, importance de proposer un hébergement décent avec chauffage, sanitaires...).

La paroisse est le pilote de cette offre s'il s'agit de locaux appartenant à la paroisse. Les équipes du Secours catholique peuvent assurer un appui si les paroisses les sollicitent et si elles ont déjà une connaissance de ce type d'action.

L'accueil pourrait être réalisé par un groupe de paroissiens, en lien avec les équipes du Secours Catholique, qui pourraient travailler avec le groupe l'accompagnement des personnes et s'assurer qu'un accompagnement social est assuré auprès des acteurs publics et associatifs concernés.

- **Mise à disposition de logements**

Si des propriétaires privés et solidaires souhaitent mettre leur appartement à disposition pour loger des personnes, il faudrait dans un premier temps centraliser les offres et identifier quels sont les souhaits du propriétaire (logement temporaire, durée, logement pérenne ?)

Dans un second temps, **il convient de se rapprocher de la coordination départementale mise en place par la préfecture** (en lien avec les collectivités locales). **Cette dernière doit recenser les propositions des particuliers** et faire ensuite le lien avec des organismes tels qu'Habitat et Humanisme ou Solidarités nouvelles pour le logement, des Agences immobilières à vocation sociale ou des associations spécialisées sur l'accueil des demandeurs d'asile ou réfugiés, lesquelles pourraient contracter avec le propriétaire et assurer la gestion locative (durée du bail qui doit essayer de coïncider avec le temps de procédure d'instruction de la demande pour éviter le ballottage). Ces derniers devront faire le nécessaire pour **s'assurer que le logement est en bon état et garantit le bien-être des personnes.**

Les bénévoles et les réseaux de solidarité peuvent tout à fait, en complément de l'accompagnement mis en place par l'Etat, les associations financées ou les collectivités locales (CG ou CCAS/CIAS), proposer un accompagnement fraternel, une présence sur des temps de convivialité, des cours de français, accompagnement dans la scolarité, la formation, véhiculer les personnes, aider à se meubler, et toute autre forme d'accompagnement (Cf. ci-dessus partie relative à l'accompagnement).

Des idées, des outils :

[Charte du réseau Welcome en France](#). / Contact JRS Welcome : Marcela Villalobos Cid (marcela.jrsfrance@gmail.com)

2 – Faire participer les chrétiens et l’Eglise aux actions d’accueil et d’hospitalité

Mettre en acte la dimension spirituelle, fraternelle, interculturelle

Le prochain dans l’Evangile n’est pas celui que l’on choisit mais celui qui arrive et dont nous devenons proche.

Avec toute l’Eglise, nos associations et services d’Eglise portent le souci de la famille humaine et réaffirment sans cesse leur volonté de s’engager auprès des plus vulnérables que sont les personnes migrantes.

*Dans un contexte où l’Etat favorise l’accueil des réfugiés « relocalisés » en mettant en place un accompagnement spécifique, nous souhaitons vraiment **que les migrants présents depuis longtemps sur le territoire français ne soient pas laissés pour compte**. Au contraire, nous pouvons profiter des élans de solidarités nouveaux et les énergies nouvelles qui veulent se mettre à disposition pour redéployer une présence à toutes les réalités de migrants et pour mieux informer sur ce que les équipes de nos mouvements font déjà depuis des années.*

Nous souhaitons engager avec nous d’autres acteurs dans l’Eglise. Dans nombre de diocèses ont émergé des plateformes de collaboration entre les mouvements et services de la Diaconie et les institutions civiles. Si cette coordination n’existe pas, il est souhaitable de l’encourager (même si cet accueil ne concerne que 2 ou 3 communautés chrétiennes). Ceci permet alors de maintenir un lien de communion avec toute l’Eglise diocésaine (et ses services : communication et Parole de l’Evêque, gestion etc...) et la réalité locale d’accueil. Ainsi toute l’Eglise locale peut se sentir concernée par cet accueil et pas seulement quelques volontaires ; enfin ce peut être l’occasion que cette plateforme perdure au-delà d’un accueil spécifique.

Cela ne remet pas en cause la nécessité de créer des équipes locales pour gérer et accompagner les réalités d’accueil localement, ni d’agir, bien au contraire, avec tous les autres partenaires associatifs de la société civile.

Ces diaconies ou équipe diocésaines qui vont se constituer pour l’occasion pourront solliciter les différentes instances pastorale du diocèse : la pastorale des jeunes pour le lien avec les enfants les ados..., le SRI,

Quelques repères pour mettre en œuvre un accompagnement fraternel

Outre les aides et le soutien sur les aspects matériels, juridiques et administratifs, nous souhaitons apporter une attention fraternelle et spirituelle aux personnes que nous accueillerons. Dans cette épreuve de migration et en venant se réfugier en Europe, les personnes voient les orientations de leur vie fondamentalement remises en question. Il est important d’en avoir conscience. *Nous ne sommes pas des spécialistes pour les aider à se reconstruire mais notre présence à leur côté est une forme précieuse de soutien. Soutien aussi au plan spirituel (qu’ils soient chrétiens, musulmans ou d’autres convictions) : Comme dit le pape, les pauvres souffrent d’un manque d’attention spirituelle ».*

Les délégués à la pastorale des migrants peuvent soutenir avec tout le savoir-faire et savoir être de la pédagogie de la rencontre. En des actions d’hospitalité et d’accueil, ils peuvent aussi en profiter pour organiser une soirée d’information et de sensibilisation sur la thématique des migrants dans la suite de ce que nous en dit l’Evangile, sans nécessairement que cela débouche sur une action concrète d’accueil.

Mieux faire comprendre les enjeux des situations vécues

Nous pouvons faire témoigner dans les messes, les rencontres, les feuilles paroissiales, des paroissiens ou des acteurs qui ont vécu la migration (Africains, Vietnamiens ou Cambodgiens boat people ...). Ils peuvent faire sentir aux paroissiens les besoins, y compris spirituels, de ceux qui nous arrivent maintenant.

Se mettre en lien avec les Paroisses

Ces actions d’accueil des réfugiés sont un moyen très concret pour réveiller localement la vocation diaconale des communautés chrétiennes. La Diaconie peut devenir un projet d’animation pastorale à vivre en communauté ;

On peut prendre contact dès maintenant avec les équipes liturgiques des paroisses pour l’animation des messes de la journée nationale du 15 novembre. Le Prions en Eglise spécial permet de faire le lien avec l’année de la Miséricorde qui va commencer en présentant l’accueil des migrants comme une de ces « œuvres de miséricorde corporelle » dont parle le pape.

On peut aussi dès maintenant préparer la prochaine journée mondiale des migrants, le 17 janvier 2016, qui a pour thème : « Migrants et réfugiés nous interpellent. La réponse de l'Évangile de la miséricorde ». (voir le dossier préparé par le Service national de la Pastorale des Migrants et des personnes itinérantes)

Pistes d'actions concrètes pour vivre la convivialité. Dans tous ces temps-là, on ne force pas la parole mais l'essentiel étant de vivre des choses ensemble (Les personnes réfugiées ressassent souvent leurs histoires dans les journées sans occupations) :

Mise en place d'une table ouverte paroissiale ; Sorties : visite de la région un dimanche, visite de musée (on peut faire appel à des équipes locales, à d'autres communautés chrétiennes pour organiser un accueil convivial, pic-nic, visites, promenades, jeux pour un dimanche) ; Activités pour les enfants : lien avec un groupe scout, MRJC, MEJ, etc.

Porter une attention à la dimension Inter culturelle/interreligieuse

L'enjeu : le partage avec des personnes d'autres confessions religieuses

Nous ne connaissons pas encore quelle est l'expression religieuse des personnes qui vont être accueillies... Nous vous invitons à vous rapprocher du service diocésain ou mouvement qui peut le mieux proposer tel ou tel référent religieux avec lequel nous pouvons collaborer et qui œuvre pour la paix (SRI, Pastorale de la Santé, aumônerie des prisons, pax Christi, justice et Paix etc...).

A ce stade de l'accueil des réfugiés, il est difficile d'envisager des rencontres inter-religieuses. L'Église de France privilégie une approche fraternelle et culturelle pour mieux se connaître, mieux se comprendre.

Prévoir des espaces réguliers de relecture des groupes et des équipes

L'espace de relecture est essentiel. Favoriser les partages sur le sens de la vie et de l'engagement vécu ensemble et qui permettent aux personnes engagées dans cette action de relire les déplacements intérieurs vécus.

Reporting : partageons les informations

Le partage des informations et des expériences devient une nécessité pour tous. Le Service national de la Pastorale des migrants vous fera parvenir prochainement un questionnaire destinée à mieux appréhender les différentes initiatives qui se mettent en place sur le terrain. **MERCI DE BIEN VOULOIR Y PRETER TOUTE L'ATTENTION NECESSAIRE POUR Y REPONDRE !**